

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 2 OCTOBRE À 20 HEURES 30****L'An Deux Mille Sept, le 2 Octobre 2007**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 2 Octobre 2007 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Claude JULIEN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Jean-Pierre BOUCLY, Marcel COULIOU, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Serge NEAU.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Josette BÈS, André BAUP, Josian VAYRE, Gérard FABRE, Doris HUCHEDÉ, Claude RAMON, Gérard SOULOUMIAC, Pierre CRESPO, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants présents non votants : Madame, Messieurs, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Patrice MANGIONE.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Christian BONZI, Max AMIEL, Guy BORIES, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, Félix TORRÈS, Michel MIENVILLE, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Michel DELPOUX, Michel ALBINET.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Jacqueline LAPEYRE, Gisèle DEDIEU, Frédéric ESQUEVIN, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Nicole ENGEL, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Pierre GUIRAUD, Jacques HUC, Christian MALGOUYRES, Jean-Louis RAUCOULES, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Elisabeth LARAUD, Anne-Marie ROSÉ, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Marcel CASSAGNES, Eliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Christiane SÉGURA.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 34

Votants (titulaires, suppléants votants) : 31

N° 3 - 99 / 2007 : ZA LES COMBETTES - VENTE LOT N°7 - SCI LES COMBETTES

Pilote : Commission Développement Économique

Autres services ou organismes concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Monsieur Jean-Louis MATHIEU, rapporteur,

L'entreprise de serrurerie MMI est installée sur la zone d'activités les Combettes. Monsieur Jérôme PAULIN a créé son entreprise de serrurerie en 2000, a acquis le lot n°1 de la ZA en 2003 où il a construit un bâtiment 654 m² qu'il a agrandi en 2007 de 822 m². A ce jour il emploie 20 salariés.

Ce dernier, par le biais de la SCI Les Combettes, souhaite acquérir le lot n°7 de cette zone pour une surface de 5 559 m² afin de créer une nouvelle entreprise pour son activité de chaudronnerie. Celle-ci devrait générer de 15 à 20 emplois sur 3 ans. Il envisage de construire un atelier de 800 m² pour cette nouvelle activité.

Cette parcelle lui a été présentée par le Service Développement Économique. Toutefois, contrairement aux autres lots, elle présente une déclivité importante (10 m entre le point haut et le point bas) et des travaux d'enrochement sont nécessaires pour l'aménagement du bâtiment dont le coût a été estimé à 84 800 € HT.

Afin de prendre en compte la configuration de cette parcelle ainsi que les travaux importants qu'elle engendre, le prix de cession consenti a été fixé à 60 000 € HT soit 10,79 € HT/m². Il est à rappeler que ce lot N° 7 a déjà été proposé plusieurs fois par le Service Développement Économique à divers prospects mais n'a jamais trouvé preneur compte tenu du peu de surface réellement exploitable sans travaux de confortement.

De plus ,je vous précise que notre collectivité se donne une garantie avec un pacte de préférence en cas de revente du terrain dans l'état ou si aucune construction n'est réalisée dans un délai de 3 ans.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver la cession à la SCI les Combettes, représentée par Monsieur PAULIN Jérôme, du lot 7 de la zone d'activités "les Combettes" à Cambon, parcelle AK N° 62, d'une surface de 5 559 m², pour un montant 60 000 € HT. Cette parcelle devra servir à accueillir son atelier de chaudronnerie-serrurerie.
- De demander lors de l'établissement de l'acte notarié que soit garantie la bonne utilisation de cette parcelle au travers d'un pacte de préférence.

- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente le développement économique de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et en particulier le développement de l'artisanat sur le ZA les Combettes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

☞ **APPROUVE** la cession à la SCI les Combettes, représentée par Monsieur PAULIN Jérôme, du lot 7 de la zone d'activités "les Combettes" à Cambon, parcelle AK N° 62, d'une surface de 5 559 m², pour un montant 60 000 € HT. Cette parcelle devra servir à accueillir son atelier de chaudronnerie-serrurerie.

☞ **DEMANDE QUE** l'acte notarié prévoit un pacte de préférence au bénéfice de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en cas de revente dans l'état actuel ou si aucune construction n'est réalisée dans un délai de 3 ans.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 Octobre 2007,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

